

Le bulletin

Février 2025

Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

Sommaire :

- [Juridique](#)
- [Jeunes majeurs](#)
- [Aide alimentaire](#)
- [Cantine au Bêta](#)
- [Familles solidaires](#)
- [Quelques chiffres](#)
- [Impôts](#)

« Petit mois » que ce mois de février.

Le mois de mars sera celui de la **Journée mondiale contre le racisme et le fascisme**. Cette journée du **22 mars** s'annonce d'ores et déjà comme importante partout en France et dans d'autres pays. Elle se prépare à Angoulême et naturellement l'AADMIE en sera. Vous en serez tenu.e.s informé.e.s

Juridique

Le dernier jugement de la série de 5 (depuis septembre 2024) est tombé. Identique à tous les autres (voir le bulletin de décembre). Ce sont donc 5 jeunes qui se sont vu contester leur minorité sur les 6 derniers mois. En fait de jugements, il s'agit plutôt de copiés-collés des décisions administrative de l'ASE. Nous irons en appel quand ce sera possible : l'un des jeunes est devenu majeur pour de bon, un autre est dégoûté et ne veut plus en entendre parler. Bref : pas si simple.

Il y aurait de quoi renoncer à aller en justice mais heureusement, nous attendons 5 autres décisions dont deux pour des jeunes qui sont tout proches de leurs 18 ans et pour qui l'enjeu est donc essentiel.

juridique@aadmie.org

Jeunes majeurs

Toujours sans réponse du Secrétaire Général, nous nous sommes adressés au préfet en début de mois. Nous souhaitons également savoir comment il entend appliquer la circulaire Retailleau du 23 janvier, circulaire visant à restreindre davantage encore l'application de l'AES.

Nous en appelons également au défenseur des droits.

jeunesmajeurs@aadmie.org

Aide alimentaire

Suite au contrôle de Madame Stéphanie FREMONT, inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale à la DREETS Nouvelle Aquitaine, le mercredi 5 Février au local, l'AADMIE a reçu l'agrément permettant de poursuivre la distribution de l'aide alimentaire. Cette habilitation sera renouvelée par une visite en avril 2026.

Cantine au Bêta

Nous prenons nos habitudes au Bêta en assurant le déjeuner de midi le premier mercredi du mois. On imagine que le prochain rendez-vous devrait être pour le 7 mai. Après une recette d'Amérique centrale en novembre dernier, nous avons – grâce à Isabel – servi le 5 février un plat et un dessert d'Afrique de l'Est.

Familles solidaires

Une rencontre des familles solidaires est prévue en avril. Le lieu et les horaires précis seront annoncés ultérieurement mais vous pouvez déjà réserver l'après-midi de votre samedi 12 avril.



Quelques chiffres

Le ministère de la justice publie régulièrement les chiffres concernant les MNA (mineurs non accompagnés, autre expression pour désigner les MIE ou mineurs isolés étrangers).

On y lit, par exemple que le nombre de MNA confiés à l'ASE en 2024 était de 13 554 pour la France métropolitaine. 2 jeunes accueillis pour plus de 10 000 français : on reste assez loin de la « submersion migratoire »

Concernant la Charente, on apprend que la clé de répartition pour l'année 2024 était fixée à 0,53%. Cela qui signifie que la Charente aurait pris en charge 0.53% de ces jeunes, soit 71

Sur la période allant du 1/01/25 au 21/02/25, la Charente a accueilli 7 jeunes. Combien de MIE ont vu, entre le 1 janvier 25 et le 21 février, leur minorité niée à tort, nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que ceux que la Charente prend effectivement en charge viennent d'autres départements.

Les chiffres sont ici : <https://www.justice.gouv.fr/documentation/ressources/tableau-suivi-mineurs-non-accompagnes>

Impôts

C'est à partir du 11 avril (et avant fin mai) qu'il faudra déclarer ses impôts cette année.

Nous adresserons avant la fin du mois de mars le reçu fiscal qui permettra à chaque donataire imposable de récupérer 66% des sommes versées (espèces, chèques, virements, heloasso...)

Nous vous suggérons, si vous ne l'avez pas encore fait, de nous envoyer la liste et le montant des dépenses faites en faveur des jeunes : nous les intégrons comme des dons en nature.

Par souci de simplicité, les trajets en voiture seront tous comptés sur une base unique de 60 centimes du km.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14686>

Exemple : j'ai accompagné un jeune à Bordeaux (250km aller-retour) pour répondre à une convocation de la police aux frontières. Je garde les traces du voyage dans la mesure du possible et je déclare 158€. Je récupère ainsi plus de 100€ en déduction d'impôts

Calcul : $250 \text{ km} \times 0.60\text{€} + 8 \text{ € de parking}$

Si vous n'êtes pas imposable, vous ne récupérez rien malheureusement : il s'agit de déductions et non de crédits d'impôts.

bulletin@aadmie.org

Mercredi 19 mars 2025 : CA ouvert au local

18, rue Fénélon

(tous nos rendez-vous sont à retrouver, actualisés, sur l'agenda en ligne www.aadmie.org)

Le CA :

Agnès Duqueroix, Geneviève Noël, Isabelle Claire, Isabelle Guichard
Laura Ledoux, Sylvie Delaruelle, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 - <https://aadmie.org>

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 51 20 93 05 - aadmie.resf16@gmail.com